

L'internat au LYCEE VAL DE GARONNE

Rue Ejea de Caballeros

47200 MARMANDE

05 53 76 03 86 internat garçons

05 53 76 03 87 internat filles

05 53 76 02 62 vie scolaire



ARRIVEE ET DEPART DE L'INTERNAT

L'arrivée à l'internat

► Le DIMANCHE SOIR arrivée et accueil des élèves à partir de 20h jusqu'à 21h30 par un surveillant.

Si l'élève est absent les surveillants doivent être avertis par téléphone à partir de 20h.

1° - Accès par le portillon blanc situé rue Portugruaro pour les garçons et les filles internes.

2° - PAS DE REPAS SERVI LE DIMANCHE SOIR

3° - Les élèves doivent être pointés à leur arrivée puis à 22h

4° - Aucune sortie n'est autorisée dès lors que l'élève est entré à l'internat

LES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ELEVE DOIVENT AVOIR INSCRIT AUPRES DE LA VIE SCOLAIRE LEUR ENFANT EN SPECIFIANT QUE CE DERNIER SERA A L'INTERNAT TOUS LES DIMANCHES SOIR. (document à remplir donné en début d'année).

► Arrivée le lundi matin ou au retour des vacances scolaires : les sacs des internes sont déposés à l'internat de 7h45 à 9h. Après 9h les élèves déposent leurs affaires à la bagagerie près de la VIE SCOLAIRE.



LE DEPART DE L'INTERNAT

Demande d'application d'un traitement médical

Ou automédication en milieu scolaire

Année scolaire 2015- 2016

Etablissement scolaire

Je, soussigné(e)

Parent ou tuteur légal de l'enfant :

Né(e) le : En classe de.....

● Demande et autorise mon enfant à prendre

Demande et autorise le personnel de l'équipe éducative à donner à mon enfant : nom de l'adulte référent.....

(Barrer la mention inutile)

selon la **prescription, ci jointe**, du Dr..... en date du.....

Les médicaments suivants :

Je m'engage à faire connaître immédiatement toute modification du traitement

Fait à, le.....

Signature des parents ou du tuteur légal :

► **Votre enfant est absent une nuit de l'internat :**

C'est une absence régulière un soir précis de la semaine
VOUS DEVEZ LE SIGNALER à la Vie Scolaire en remplissant un formulaire.

C'est une absence exceptionnelle : une demande écrite doit être faite auprès des CPE. Si votre enfant est malade, absent depuis le début de la journée vous **DEVEZ TELEPHONER** à la Vie Scolaire au 0553760262.

Un élève interne ne peut pas quitter le lycée sans que la Vie Scolaire en soit prévenue sous peine de punition.

► **Départs « normaux » de l'internat après la fin des cours le vendredi**

Les élèves déposent leurs sacs à la bagagerie près de la Vie Scolaire avant midi. L'après-midi du vendredi l'internat est ouvert dès 13h45. Si des élèves internes partent avant 13h45 ils mettent leurs sacs dans la salle télé de leur internat.

L'internat est fermé de 7h15 à 17h45 sauf le mercredi après-midi où il reste ouvert en présence d'un (e) surveillant (e) (à partir de 13h45)

LES HORAIRES DE L'INTERNAT

MEMORANDUM DE L'INTERNE

MATIN :

6H45	LEVER
7H15	FERMETURE DES DORTOIRS
7H30	FERMETURE DE L'ACCES AU SELF
7H45	FIN DU SERVICE DU SELF/DEPART EN COURS
17H45	OUVERTURE DE L'INTERNAT
17H45 à 18H	1ER APPEL DES ELEVES INTERNES

SOIR

18h–19H	SPORT (facultatif) avec un ou une surveillante
18H15	Fermeture de l'internat
18H30–19H30	REPAS AU SELF
19H00	FERMETURE DE L'ACCES AU SELF
19H30	Fermeture des portails
19H30 R	Ré-ouverture des internats
19H40–21H	ETUDE SURVEILLEE OBLIGATOIRE
21H-21H15	Pause
21H30	Dernier appel
22H	COUCHER ET FERMETURE DES DORTOIRS (interdiction d'utiliser portables, ordinateurs etc...)

POUR LES MINEURS PAS DE SORTIE DU LYCEE APRES 18H.

POUR LES MAJEURS NON BTS PAS DE SORTIE DU LYCEE APRES 19H30

POUR LES BTS autorisation de sortie jusqu'à 22h.

TELEPHONE LIGNE DIRECTE INTERNAT A PARTIR DE 17H45

- **internat filles 05 53 76 03 87**
- **Internat garçons 05 53 76 03 86**

LES INDISPENSABLES DE L'INTERNE

* 2 CADENAS A CODES POUR FERMER SON PLACARD ET SON BUREAU

* 1 REVEIL

* 1 DRAP HOUSSE ET 1 DRAP PLAT 80X190 /1 COUETTE ET UNE HOUSSE DE COUETTE

* 1 OREILLER AVEC SA TAIE

* 1 ALESE

* UN NECESSAIRE DE TOILETTES AVEC DES SERVIETTES DE BAIN

* DES CHAUSSONS

* DES VETEMENTS POUR LA SEMAINE

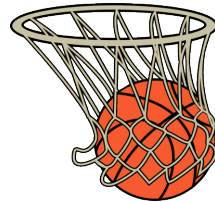
Seuls les rasoirs et les sèche-cheveux sont autorisés pour des raisons de sécurité. Les objets de valeur sont sous la pleine responsabilité des élèves.

L'INTERNAT UN LIEU DE VIE

LES SOIRS ET MERCREDIS D'ANIMATIONS :

Les internes peuvent pratiquer des activités sportives avec les surveillant(e)s certains soirs de la semaine :

Foot en salle - Badminton - Basket



Le mercredi après-midi l'UNSS offre des activités sportives (inscription auprès des enseignants d'EPS au gymnase du lycée en tout début d'année.)

Les élèves peuvent avec l'aide de la MAISON DES LYCEENS créer des ateliers et des activités encadrées par un surveillant (théâtre, ciné-club)

DEUX DELEGUES SONT ELUS CHAQUE ANNEE PAR ETAGE ET DEUX DELEGUES REPRESENTANTS TOUS LES ELEVES DE L'INTERNAT SONT EGALEMENT ELUS POUR SE FAIRE LES RELAIS DES DEMANDES DE LEURS CAMARADES AUPRES DE LA VIE SCOLAIRE ET DES EQUIPES DE DIRECTION.



L'INTERNAT UNE VIE EN COLLECTIVITE

LES REGLES A RESPECTER

- * PAS DE SORTIE EN DEHORS DES HORAIRES AUTORISES
 - * **RESPECT DES SURVEILLANTS ET DE SES CAMARADES**
 - Pas de bruit après 22h
 - Pas de violence physique ou verbale
 - Des chambres propres
 - * UNE HYGIENE DE VIE
 - Prendre une douche quotidienne
 - Ne pas laisser des saletés dans sa chambre
 - Ne pas laisser des vêtements par terre
 - Ne pas utiliser des appareils électriques (bouilloire, fer à friser, lisseur...)
- NE PLUS UTILISER SON TELEPHONE PORTABLE OU SON ORDINATEUR APRES 22H.**

Ces objets doivent être utilisés avec modération et sont interdits pendant les heures d'étude surveillée. Les consoles de jeux, les télévisions et les jeux vidéo, les bouilloires électriques sont strictement interdits.

TOUT CE QUI EST STRICTEMENT INTERDIT ET PASSIBLE DE SANCTIONS

SONT INTERDITS : les cigarettes, les vapoteurs, l'alcool, les substances illicites, la violence physique ou verbale, le vol, l'utilisation de briquet ou allumettes, les intrusions ou l'entrée de personnes étrangères à l'internat. Ces faits peuvent amener à une exclusion DEFINITIVE de l'internat



Les élèves internes se doivent de travailler en étude, de respecter les horaires et d'avoir une tenue vestimentaire correcte. Leur chambre doit être propre, les draps et taies d'oreillers changés tous les 15 jours.



IL EST ESSENTIEL QUE LES TELEPHONES PORTABLES ET LES ORDINATEURS SOIENT UTILISES AVEC MODERATION ET A DES HORAIRES DEFINIS SOUS PEINE D'ETRE SAISI ET RESTITUE UNIQUEMENT AUX RESPONSABLES LEGAUX.

LA SANTE

Automédication interdite : document à remplir en début d'année obligatoire pour toute délivrance de Doliprane, Spasfon etc— document page 11 du livret. Une ordonnance doit être jointe obligatoirement.(DOCUMENTS A RENDRE A LA RENTREE SCOLAIRE).

Si asthme, allergie, pathologies médicales il est impératif que l'infirmière scolaire soit avertie ainsi que l'équipe vie scolaire (procédure pour évacuation par le 15).

L'élève demande dans tous les cas au surveillant(e) pour être évacué. Le surveillant téléphone aux responsables pour qu'ils viennent chercher l'élève.

LE CORRESPONDANT FAMILLE

Chaque famille donne au lycée les coordonnées d'un correspondant proche de Marmande pour remplacer les responsables légaux en cas d'évacuation et si ceux-ci sont trop loin.

LA SECURITE

Les consignes d'évacuation de l'internat sont affichées dans chaque lieux de vie de l'internat. Des exercices d'évacuation sont prévus chaque année.

Tout déclenchement d'alarme, dégradation des extincteurs, usage d'appareil électrique pouvant occasionner un danger est sévèrement sanctionné (jusqu'à l'exclusion de l'internat).